



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 14 mars 2023

Procès-verbal de la cinquantième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 14 mars 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président par intérim et 1^{er} vice-président

M. Daniel Samson 2^e vice-président

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Mme Jenny Lehoux, administratrice

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 18h03. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Le varia demeure ouvert.

Résolution CE50/14032023/001

Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais

appuyé par Madame Jenny Lehoux

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Préparation pour le CA (recommandations)

3.1 Voie de contournement de Lac-Mégantic

M. Luc Proulx explique le contexte du dossier. Il se réfère au compte-rendu de la rencontre du comité restreint à ce propos. Il mentionne que le COBARIC est un organisme qui ne prend pas position pour une partie plus qu'une autre et que nous avons des ressources financières et humaines limitées. Il demande l'avis des membres concernant les revendications de certains groupes du milieu forestier et agricole. Les membres soulignent l'importance de la qualité de l'eau pour les producteurs agricoles et la disponibilité de l'eau de surface et souterraine. La CPTAQ a autorisé par 2 fois le projet toutefois, on se questionne sur les critères pris en compte par l'organisation quant à la qualité et la quantité d'eau. On mentionne également que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie suit de près le dossier et que le COBARIC est demeuré et demeurera disponible pour donner son avis sur les dossiers hydriques et humides, soit en lien avec la gestion intégrée de l'eau.

ATTENDU QUE le COBARIC a confiance en nos instances publiques et environnementales dont les recommandations du BAPE;



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Résolution CE50/14032023/002

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au CA que le COBARIC s'assure que les mesures de protection environnementales prévues à la voie de contournement de Lac-Mégantic soient bien exécutées.

DE RECOMMANDER au CA que le COBARIC demande aux instances publiques que les compensations environnementales monétaires prévues notamment pour les milieux humides et hydriques soient entièrement réinvesties dans les bassins versants touchés par la voie de contournement.

3.2 Proposition de l'annexe A – Échelle salariale 2023-2024

La direction présente les prévisions budgétaires 2023-2024 selon le scénario de 6,3% d'augmentation de l'IPC. Elle effectuera un suivi avec deux des employés concernant les atteintes à avoir afin de garantir leur travail pour l'année financière. La direction est prête à défendre ce budget, car elle croit que son équipe mérite cette augmentation du coût de la vie. Également, l'échelle salariale du COBARIC est en deçà des offres similaires dans son secteur d'activité. La direction fera évidemment un suivi assidu des finances avec la comptable et le comité exécutif. Elle prendra les décisions nécessaires à la bonne santé financière de l'organisme.

Résolution CE50/14032023/003

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au CA l'échelle salariale 2023-2024 tel que présenté à 6,3%.

4. Varia

Aucun point au varia.

5. Levée de l'assemblée

Résolution CE50/14032023/004

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 18h47.

M. Luc Proulx
Président par intérim
1^{er} Vice-Président

Mme Véronique Brochu
Secrétaire